UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

-*-*-*-*-**-*-*-

Faculté des Sciences Humaines et Sociales (FASHS)

-*-*-*-*-**-*-*-

DEPARTEMENT DE PHILOSOPHIE (DPH)

MEMOIRE DE LICENCE

LE STATUT DE LA FEMME DANS LA *REPUBLIQUE* ET *LES LOIS* DE PLATON

Réalisé par :

ATCHIDEKOU Jonas Elisé

Sous la direction de :

Mme Ariane DJOSSOU SEGLA

Maître de Conférences/ CAMES

Année Universitaire: 2020-2021

Sommaire

Dédicace **ii**

Remerciementsi ii

Résumé/Abstract v

INTRODUCTION..... 1

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET LA SITUATION SOCIALE DE LA FEMME DANS LA GRECE AVANT PLATON.....2

1-1- La genèse de la femme 3

1-2- Le statut de la femme dans l'Antiquité 8

CHAPITRE 2 : LA CONCEPTION PLATONICIENNE DU STATUT DE LA FEMME.....11

21- Le statut de la femme selon PLATON 11

2-2- L'indifférence des emplois..... 16

2-3- La communauté de la femme 18

CHAPITRE 3 : PLATON ET LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE..... 24

3-1- La portée de la conception Platonicienne du statut de la femme. .. 25

3-2- Les limites de la pensée de PLATON 31

Conclusion 33

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 35

Table des matières 36

En mémoire de :

- A mon feu père ATCHIDEKOU Lakoussa Frédéric qui m’a donné l’éducation de base.

- A ma mère TCHOWI Elisabeth qui m’a enseigné le sens de la responsabilité

Remerciements

J’adresse mes sincères remerciements à :

- L’Eternel Dieu tout puissant ;
- Mon maître de mémoire M^{me} Ariane DJOSSOU SEGLA qui a dirigé la réalisation de ce mémoire
- Tous les Enseignants du Département de Philosophie qui m’ont formé
- Aux membres du jury, qui malgré leurs occupations ont accepté d’évaluer ce document pour son amélioration
- Mes chers ainés du département de la philosophie pour leur assistance permanente et leur conseil.

Résumé

Chez les Grecs, la suprématie masculine était à la fois une donnée idéologique et une donnée effective. La sphère publique est réservée aux hommes. Le domaine des femmes était celui de la vie domestique. Le statut de la femme selon PLATON revêt un caractère important dans le traitement de gente féminine au cours de notre ère ou dans la société actuelle. Mais le mérite de PLATON, c'est d'avoir réussi à montrer la fausseté de cette idéalisation de la subordination de la femme en faisant d'elle, du point de vue politique, l'égale de l'homme. De ce fait, PLATON peut être considéré comme le philosophe grec dont la pensée sur la femme se présente à l'avant-garde du mouvement de libération féminin qui s'exprime aujourd'hui dans le monde. Dans le cadre du travail en équipe, les femmes semblent jouer un rôle modérateur et collaboratif particulièrement apprécié.

Abstract

In the Greeks, male supremacy was both an ideological datum and an actual datum. The public sphere is reserved for men. The domain of women was that of domestic life. Aristotle did not break with this ideology. On the contrary, has he rationalized it by inscribing it in a perspective of natural right? But the merit of Plato is to have succeeded in showing the falsity of this idealization of the subordination of women by making her, from the political point of view, the equal of man. As a result, Plato can be considered as the Greek philosopher whose thought about women is at the forefront of the feminine liberation movement that is expressed today in the world. In the context of teamwork, women seem to play a moderating and collaborative role that is particularly appreciated.

INTRODUCTION

La question sur le statut de la femme est connue dans nos sociétés comme un caractère héréditaire lié parfois à des ethnies, pays ou continents et par moment la société elle-même. Ce qui a été le cas des grecs qui ont développé une attitude faite d'hostilité et de préjugés négatifs à l'égard de la femme. Ils y ont opposé radicalement l'homme à la femme comme s'il s'agissait de deux races distinctes .Ainsi dans la hiérarchie des sexes qu'ils ont établi, la femme est située au rang inférieur. Cependant, le monde est doté des êtres de sexes contraires tel que le sexe masculin qui symbolise l'homme et le sexe féminin qui est le symbole de la femme .L'humanité grandit et nous laisse voir que la femme est un être idéal avec qui on devrait partager le même plat.

Alors, la femme est un être de progrès ou un moteur de développement de l'humanité ? A cette interrogation, nous pouvons accepter que la femme, malgré ses potentialités, elle est semblable à un arbre qui produit de l'ombre et qui vit lui-même sous la chaleur intense .Car dès que la femme franchisse la frontière du territoire masculin, la nature du combat professionnel change, c'est-à-dire, elle est sous-estimée dans la société .Elle est obligée de rester à la procréation et est supposée l'être du foyer. En effet, on constate aujourd'hui au niveau de la couche juvénile que les femmes sont moins considérées que les hommes. La femme est un être humain ayant de sexe contraire à celui de l'homme. Selon le dictionnaire Larousse, elle apparaît comme un être humain adulte de sexe féminin .Dès lors, nous avons plusieurs sortes de femmes à savoir : des femmes de ménages qui ne font que des travaux domestiques ; des femmes de services qui en plus des travaux domestiques exercent encore d'autres métiers à titre économique et les femmes de chambre. Par ailleurs, le statut de la femme selon PLATON revêt un caractère important dans le traitement de la gente féminine au cours de notre ère ou dans la société actuelle. C'est le seul élément favorisant le rayonnement identitaire dans la société animale quoi qu'en soit la race, car malgré cette potentialité dont dispose la femme, elle demeure toujours sous la domination de l'homme.

Ainsi, quel est le problème ? C'est celui de la condition de la femme .La femme est-elle le sexe second à tout égard comme le prétend la tradition grecque et dont la meilleure expression se trouve consignée dans le mythe et dans la pensée politique d'Aristote ? ou, faut-il, au contraire considérer avec PLATON qu'elle est l'égale de l'homme et de ce fait, a les mêmes droits que l'homme ? Les préjugés habituels, qui présentent la femme en général comme un être inférieur, subissant l'histoire sans rien créer, rencontrent dans la civilisation grecque une certaine similitude des points de vue .La preuve en est qu'un philosophe comme PLATON issu de la pure aristocratie athénienne, développe des idées sur la femme qui peut être considérée comme des idées avant-gardistes du mouvement contemporain de libération de la femme. D'où l'intérêt du choix de notre thème qui nous permettra d'analyser cette perception Platonicienne. Pour mieux atteindre les objectifs visés pour le choix de ce thème, nous avons jugé bon de faire une étude croisée sur *La République et Les Lois* de PLATON. Une étude qui sera effectivement faite sur PLATON dans sa conception sur le statut de la femme et prouver comment chez PLATON, le traitement réservé aux femmes doit être rêvé dans le temps actuel.

Ainsi nous avons structuré notre travail en trois chapitres ,qui se présente comme suit : dans le premier chapitre ,nous abordons la clarification conceptuelle et la situation sociale de la femme dans la Grèce avant PLATON, dans le deuxième chapitre, nous exposons la conception Platonicienne du statut de la femme dans sa République et des Lois ,et dans le troisième et dernier chapitre nous avons fait des remarques critiques c'est-à-dire la portée et les limites de la conception Platonicienne du statut de la femme.

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET LA SITUATION SOCIALE DE LA FEMME DANS LA GRECE AVANT PLATON

En Grèce antique, les femmes ne jouissaient d'aucun droit civil et politique, et par conséquent leur statut était inférieur. Leur position n'était non plus misérable, loin de là, la femme avait des rôles pour lesquelles elle était vraiment destinée, celui de mère et celui de campagne de l'homme, rien de plus, rien de moins. Pour le rôle de la mère, on pourrait dire qu'elle était l'objectif de chaque femme, le but de sa vie. Chez elle, la femme était la maitresse incontestée. Les femmes n'étaient déclarées au registre de l'état civil. Les seuls droits qu'on leur reconnaissait étaient le droit de contracter un mariage légitime afin de donner des héritiers à son époux.

1-1- La genèse de la femme

La substantive féminine, femme est issue du latin classique Femina dont l'étymologie a été discutée. Les grammairiens latins rapprochaient Femina de femme (« cuisse ») ou de fémur (id) puis « femme, épouse » et a concurrence moulière (« femme ») et exore (« épouse »). Une femme est l'être plus spécifiquement d'âge adulte qui dans l'espèce humaine appartient au sexe ou au genre féminin. Avant la puberté au stade infantile, elle porte le nom de fille. Le terme « femme » peut aussi designer l'ensemble des humaines de sexe féminin comme dans l'expression « droit des femmes », l'épouse dans un couple marié ou encore l'identité de genre d'une personne.

1-1-1-La Genèse de la femme selon la tradition de grecque antique

Dans le langage moderne, une « boîte de Pandore » est une métaphore, une phrase proverbiale qui se réfère à une source de complication sans fin ou à des problèmes découlant d'une simple erreur de calcul. L'histoire de la fameuse boîte

de Pandore vint de la mythologie grecque antique, en particulier d'un ensemble de poèmes épiques d'un ensemble de poèmes épiques d'Hésiode. Rédigé au VII siècle avant notre ère. Ces poèmes racontent comment les dieux ont créé PANDORA, et comment le cadeau que Zeus lui a donné mit fin à l'âge d'or de l'humanité.

Selon la mythologie grecque, PANDORA était la première femme créée par dieu Zeus. Elle a été créée pour punir l'humanité après que Prométhée eut volé le feu pour un usage destiné aux humains. PANDORA possédait une boîte connue aujourd'hui sous le nom de boîte de Pandore, qui compterait tous les maux du monde. On lui a dit de ne jamais ouvrir la boîte. Cependant, elle ne peut s'empêcher d'y jeter un coup d'œil furtif et après l'avoir ouvert, aurait déclenché tout le mal qu'il existe dans le monde. Par la suite, elle essaya de fermer le couvercle, mais il était trop tard. Un seul des dons donnés par les dieux est resté dans la boîte : l'espoir[1].

Le mythe de la boîte de Pandore a été également critiquant comme étant un parfait exemple de misogynie, car il attribue l'origine du monde de l'univers à l'existence d'une femme. Dans le langage populaire d'aujourd'hui, le dit-on « ouvrir la boîte de Pandore » suggère le fait de soulever un problème, ou de générer une situation, qui aggravera probablement la situation au lieu de l'atténuer, ou de la résoudre. L'origine de la boîte de Pandore et de l'humanité : une histoire étroitement liée. Comme cité précédemment, la fameuse boîte de Pandore trouve ses origines dans la mythologie grecque. PANDORA, dont le nom signifie « celle qui donne tout », a été la première sur la terre. Avant les humains, il n'y a que les immortels, les dieux et les Titans. Les frères Prométhée et Epiméthée étaient des titans, et ils s'étaient battus au côté des dieux dans une guerre épique. Certains disent qu'ils étaient des cousins de Zeus, le roi des dieux. Zeus avait demandé à Prométhée de créer un homme avec de l'argile et de l'eau. De son côté,

[1] Pausanias, Description de la Grèce, VIII, 24,4

Epiméthée a dû créer les animaux et leur donner les dons du courage, de la rapidité, etc...., Il a donné tous les cadeaux aux animaux et n'en a laissé aucun pour les hommes. Prométhée a donc décidé de donner une arme à l'homme : le feu. Prométhée a alors volé le feu. Certains disent que ce feu provenait de la foudre et de Zeus, d'autres du soleil et d'autres de la forge d'Héphaïstos. Zeus n'a cependant pas apprécié ce cadeau donné à l'humanité, et il a alors décidé de créer PANDORA pour punir Prométhée[2]. Comme les humains, PANDORA a été créée à partir d'eau et de la terre. Chaque dieu lui donne des cadeaux et Lesse a ensuite donné à PANDORA des cadeaux: la beauté, le charme, la musique et d'autres talents incomparables. Mais ils lui ont également donné des dons, tels que la curiosité, l'orgueil, ou encore la fierté ; bref, de nombreux traits de personnalités à double tranchant. Ensuite, on a donné un pot contenant à PANDORA. Dans les récits grecs originaux, il s'agissait d'un pot en argile. Le pot ne devient une boîte qu'au XVI siècle de notre ère. C'est un érudit appelé Erasmus, résidant à Rotterdam, en Hollande, qui a traduit l'histoire de Pandore, d'après les écrits d'Hésiode. Hésiode était un poète grecque qui a vécu environ au VII siècle avant Jésus-Christ. Erasmus a traduit le grec en latin, et a traduit le mot grec « pithos » qui signifie jar, en un mot latin signifiant boîte : « pysis ». L'expression « ouvrir la boîte de Pandore » est largement utilisée au quotidien par un grand nombre de gens. De son côté, l'histoire de la boîte de son propriétaire a inspiré un grand nombre d'œuvres artistiques, qu'il s'agisse de livre, de film, d'art plastique ou encore du jeu vidéo. Dans le deuxième volet de la série Tomb Raider, l'héroïne, Lara Croft découverte la boîte de Pandore cachée dans un temple. L'une des problématiques qui sont encore évoquées à propos de la boîte concerne que le fait que seul le don qui soit resté dans la boîte soit l'espoir. Les grands penseurs d'aujourd'hui essaient encore de décrypter la signification de cet état des faits. Certains disent que cela signifie qu'il n'y a plus d'espoir sur terre. Certains autres pointent du doigt le fait que

[2] Ovide, Métamorphoses, VIII,739,Sq

l'espoir serait également une malédiction, comme tout ce qui a été enfermé dans la boîte.

1-1-2-La genèse de la femme selon la tradition biblique

Dans les premiers versets de la Genèse, Eve est décrite comme une « aide semblable à Adam. Pour l'Encyclopédie judaïque, cela signifie qu'elle a été créée pour servir l'homme en tant qu'aide convenable ». Présenté ainsi, la description de la femme semble maladroite. N'est-elle pas un être avec des spécifiques propres avant d'être assistante de l'homme ? Les différentes interprétations de cette formule, alors, sont-elles dues au choix des traducteurs ou à une ambiguïté dans le texte de la Genèse ?

En fonction des milieux socioculturels et ecclésiastique, on constate que cette formule est reçue de manière très différente pour ne pas dire opposée : ce verset c'est qualifié de sexiste et expliqué par la culture misogyne du Proche-Orient ancien chez uns, alors qu'il sert de fondement pour justifier la soumission de la femme chez les autres. Quoiqu'il en soit, ce verset met à l'aise et demande bien des efforts aux traducteurs des bibles francophones pour tenter de le rendre de la manière la plus adéquate qui soit. Mais au fond, quel est le sens de cette <aide> dans le contexte de la Genèse ? La notion d'aide inclut elle un rapport de soumission de la femme à l'homme ?

De plus comment rendre au mieux l'expression qui qualifie le rapport de cette aide avec Adam ? Est-ce une aide « qui lui soit semblable » « qui sera son vis-à-vis » ou « qui lui soit accordée » ?

C'est ce que l'on découvrira par le biais de l'exégèse de Genèse. Conscient du décalage spatio-temporel qui nous sépare du récit du Proche-Orient ancien, la réception de cette expression dans les premiers écrits juifs et chrétiens sera exposée et commentée. Finalement, on tentera d'esquisser quelques conclusions

théologiques sur la base de l'étude exégétique déployée précédemment.

Aujourd'hui les femmes prennent leur place dans la société et jouent Souvent un rôle déterminant dans le cours des événements. Courageuses, porteuses de bonnes nouvelles, essentielles à la vie voici une sélection de 10 versets bibliques autour de la femme .A travers certains versets bibliques nous sommes persuadés à un moment donné que devant Dieu la femme et l'homme sont les mêmes. Alors Dieu crée les humains à son image, et ils sont vraiment à l'image de Dieu. Il crée l'homme et femme[3]". Par ailleurs nous constatons que la femme est la seconde. ‘’Le seigneur Dieu se dit pour l'homme ce n'est pas bon d'être seul .Je vais lui faire une aide qui lui convienne parfaitement[4] mais on note également une unité sacré entre la femme et l'homme. Pourtant devant le seigneur, la femme ne va pas sans l'homme, et l'homme ne va pas sans la femme par conséquent le bonheur de l'homme réside en la femme. Celui qui trouve une femme trouve le bonheur ; c'est le seigneur qui lui fait ce cadeau en conclusion l'égalité ou l'inégalité, la femme et l'homme doivent se complètent.

1-2- Le statut de la femme dans l'Antiquité

La fameuse sagesse antique n'a rien de sage dans sa vision des femmes. La femme durant l'Antiquité est globalement considérée comme d'une moindre qualité, comme un non-être, comme une lacune, une mutilation et une incomplétude. La femme est vue comme passive et comme inférieur par essence. Elle n'existe d'ailleurs que par opposition à l'homme, qui est l'étalon parfait, qui représente le moteur de la vie. Le mépris du féminin est global et n'est pas remis en cause, ni par les hommes, ni par les femmes. « Avant l'apparition des femmes, le monde était parfait » lorsqu'elles apparaissent, les

[3] Bible, Genèse 1, 27

[4] Ibid., 2, 23

philosophes considèrent que commence la détresse humaine, associant le féminin au manque. Toute initiative des femmes est vue comme une entreprise de séduction, de sorcellerie. Le statut d'épouse confine les femmes à une passivité totale et consentante, à un renoncement complet de toute autonomie. Une épouse renonce à tout ce qui pourrait lui appartenir en propre. Une femme vit et n'existe qu'a inférieur de sa maison, et encore une partie de la maison, appelée gynécée, ou elles filent et tissent, élevant les enfants. Par ailleurs, les femmes représentées dans les œuvres d'art antiques sont dans des situations où elles provoquent ou satisfont le deissin de leur partenaire masculin. Le paradoxe absolu d'un athénien, ce sont les amazones, ces femmes guerrières qui vivent entre elles et qui refusent tout contact avec les hommes, une sorte de monde à l'envers. Que les femmes soient épouses ou amazones, elles sont à chaque fois données en spectacle comme un objet aux yeux de l'homme grec, le sujet regardant.

Etre femme dans le monde antique, c'est mener l'existence d'une éternelle soumise dès les premiers jours de sa vie, la petite fille subit l'autorité de son père. Devenue jeune mariée, elle quitte le foyer familial. Elle ne se libère de la domination paternelle que pour accepter celle de son mari. Tout au long de son existence, une femme doit tolérer la présence d'un homme au-dessus d'elle, qu'il soit son père, son mari, son oncle ou son frère. La vie d'une femme est tracée dès sa naissance, la tâche qu'on lui assigne est de préoccuper et d'entretenir le logis familial. Il est donc plutôt rare qu'une maîtresse de maison quitte son foyer pour flâner dehors surtout si elle n'est pas accompagnée de son époux. En Grèce ancienne, une femme parcourant seule les rues de la cité fait scandale. Seules les prostituées ont droit à ce privilège. A Athènes, les citoyennes participent très rarement aux fêtes religieuses de la ville. L'entrée du théâtre leur est interdite. Les femmes ne sont pas autorisées à jouer la comédie, ce sont des comédiens masculins qui interprètent les rôles des femmes.

En Grèce, quand un mari trouve son épouse en accompagne d'un autre homme, il est

autorisé à les tuer tous les deux sur l'instant. En revanche, si l'inverse se produit l'épouse trompée ne peut que réclamer le divorce. Les athéniennes n'ont pas le droit d'avoir des relations conjugales en dehors de celles qu'elles partagent habituellement avec leur époux. En revanche un homme marié a le droit de fréquenter une esclave ou une autre citoyenne, à la condition que celle- ci ne soit pas la conjointe d'un autre athénien.

En matière d'héritage, là encore, l'inégalité prévaut. Les femmes ne peuvent pas toujours disposer librement de ce dont elles ont héritée parce que la loi impose qu'elles remettent la part reçue à leurs enfants. Si au moment de sa mort, un homme n'a qu'une fille unique, celle-ci récupère l'ensemble des biens paternels. Mais elle est alors contrainte à épouser un membre de sa famille (oncle ou cousin) pour que l'héritage ne tombe pas en des mains étrangères.

La cité antique, grecque ou romaine, était donc un club d'hommes. Au niveau juridique les femmes ont beaucoup de devoirs et quasiment aucun droit. Et qu'en est-il de L'Egypte antique ? La société Égyptienne reconnaît à la femme, non seulement son égalité à l'homme, mais aussi son indispensable complémentarité. Ce respect s'exprime dans la morale et la théologie égyptienne, mais il est moins clair dans la vie quotidienne des égyptiens. On est ainsi de la société de la grecque antique ou la femme était considérée comme
«une éternelle mineure ». Rares sont les civilisations antiques où la femme pouvait atteindre des postes sociaux important. Or être une femme, un atout dans la vie.

Globalement, être une femme continue à représenter trop souvent un handicap. Dans le monde entier, il existe tant d'exemples négatifs de la condition féminine, tant de discriminations, de situation d'infériorité, de sexisme, de violences d'humiliations et de haine.

CHAPITRE 2 : LA CONCEPTION PLATONICIENNE DU STATUT DE LA FEMME

La « communauté des femmes » a, dans la REPUBLIQUE, un double sens. Introduite par le biais d'une métaphore, la communauté d'activité entre les hommes et les femmes n'est jamais qu'une digression aux conséquences limitées. Par contre, la mise en commun des femmes par les hommes est un élément essentiel d'une stratégie qui vise à sceller l'unité de la classe dirigeante et a transformer le groupe des gardiens en une famille unie. Cette transformation est rendue possible par une oblitération de la biologie et de la maternité au profil d'une paternité symbolique qui se confond avec un acte de langage

2-1- Le statut de la femme selon PLATON

Sur la question de statut de la femme, PLATON semble contredire l'argument de Marx qui veut que la philosophie soit la quintessence spirituelle de son temps et de son espace. PLATON ne partage pas la position traditionnelle grecque qui veut que la femme soit située au rang inferieure dans la hiérarchie des sexes telle que véhiculer à travers le mythe et légitimé politiquement par ARISTOTE. C'est un anticonformiste, un iconoclaste avant la lettre. Il rompre avec une idéologie séculaire qui fait essentiellement de la femme la gardiennent fidèle des choses de l'intérieure de la maison[5]. Il est vrai qu'on peut relever çà et là quelque point à polémique sur la condition de la femme dans la philosophie politique de PLATON qui pourrait laisser penser à une tendance phallocratique. Mais malgré ces points qui pourraient prêter à polémique dans l'ensemble, PLATON semble croire à l'idée d'égalité des sexes. A la question existe-t-il une nature féminine différentes de la nature Masculine, PLATON n'est tout à fait sûr comme les grecs ; l'infériorité de la femme, la hiérarchisation des

[5] Aristote, La Rhétorique, trad. J.Tricot, A.Colin, Paris ?1959 ?P.148

sexes aux profits de l'homme n'attire pas tout à faire son adhésion. Sa position semble trachée avec celle des grecs eux-mêmes de son disciple ARISTOTE. Pour en arriver là qu'-est-ce- qui a pu se passer ? Pour opérer la rupture avec l'idéologie grecque sur la place de la femme, PLATON s'est laisser volontiers instruire par les animaux en particulier les chien « Estimons-nous que les femelles des chien doivent coopérer avec les males au garde, chasser avec eux et faire tout le reste en commun ou bien quelle doivent rester au chenil, incapable d'autre chose parce qu'elles enfantent et nourriront les petits, tandis que les mals travaillent et assument toute la charge » ?

Cette question, pour PLATON, à une réponse qui se veut naturelle : nous disons, que tous leurs soient commun, réserve faite que pour les services que nous attendons d'eux, nous traiteront les femelle comme plus faibles et les males comme plus forts. La réponse est donc claire, les animaux nous instruisent que l'homme et la femme doivent faire les mêmes choses. Il n y à pas de raison que la femme reste à « l'extérieur ». Partant de cette analogie PLATON passe aisément à la revendication d'une éducation et d'une gestion politique mixtes. L'égalité de la femme et de l'homme est possible à condition que l'éducation soit mixte. De la gymnastique en passant par la musique, l'art de la guerre, les femmes et les hommes doivent être formés dans la même condition. L'éducation qui formera les femmes ne doit pas être différente de celle qui formera les hommes.

En ce qui concerne la gymnastique par exemple, les vieilles femmes doivent aussi s'adonné à la gymnastique dans les mêmes conditions si l'éducation est donc mixte, l'exercice du pouvoir politique ne doit plus être la charge garder d'un sexe[6]. Les critères qui doivent guider les choix de ceux qui auront la charge de la cité ne doivent plus se fonder sur les sexes. Les seuls critères réservable chez lui, sont ce de la science. Pour gouverner, il faut être philosophe ou alors se laisser visiter par la philosophie c'est-à l'homme qui aime la science sous sa forme universelle, et

[6] PLATON, La République, trad. Jacques, Cazeaux, G.F. Flammarion, Le livre de poche, Paris, 1995, P.206

non telle ou telle science particulière[7]. Celui qui a réussi à ouvrir son âme sur le monde de l'immuable et de l'éternel, c'est à lui qu'il faut confier la gestion de la cité peu importe qu'il soit homme ou femme. Seule la compétence compte ici. Celui qui réussit à fait l'acensions dialectique, qui réussit à atteindre la science en anhypothétique, c'est celui qui doit être ,considéré comme apte au commandement. Cette position de PLATON apparait clairement à travers les éléments constitutifs de sa cité paradigmatique. Pour PLATON donc : il n'y a aucun emploi administratif de la cité qui appartienne à la femme entant que femme ou à l'homme en tant qu'homme ; Au contraire, les aptitudes naturelle sont également repartie entre les sexes, et il est conforme à la lecture que la femme aussi bien que l'homme, participe à tous les emplois[8].

La différence nature qui existe entre l'homme et femme, est une différence sous le rapport de la force de l'homme et de la faiblesse de la femme. Quant à leur aptitude au commandement ou à la garde de la cité, il ne fait pas la différence l'un de l'autre. « La femme et l'homme ont une même nature sous le rapport de leur aptitude à garder la cité, réserve faite que la femme est plus faible et l'homme plus fort[9] ».

Il n'est même pas impossible, estime-t-il, que nombre de femmes soient supérieurs à nombre d'homme en maints travaux. Pour PLATON donc, il faut abandonner les stéréotypes qui font de la femme un être inferieur du point de vue du commandement. Il faut opérer un saut de rupture qui à abandonner cette vieille attitude misogyne pour considérer la femme sur un même pied d'égalité que l'homme. Il peut parâtre étonnant que PLATON soit le défenseur de la femme. A priori, il est partisan du droit naturel pour chacun de rester à sa place. Telle est la grande conclusion de *la République* : il n'y a de justice que dans l'ordre. Et l'ordre ici, c'est que le gouvernant gouverne le plébéien travaille te le soldat assure la garde. On peut penser que PLANTON ne

[7] PLATON, op.cit., P.32

[8] PLATON, Les lois,trad. Tavernier, ed. ivréa,Paris, 1993,P.210

[9] PLATON, op.cit., P.210

fait qu'appliquer les principes de droit. En plus, le problème de communauté des femmes peut soulever des réserves sérieuses sur son intention de faire de la femme l'égale de l'homme. Car on peut se demander, comment concilier l'idée du communisme des femmes avec celle de la liberté de la femme ? Dans une conception de la communauté des femmes, la femme ne rend te pas essentiellement un objet de plaisir.

Nous pensions que ni l'une ni l'autre observation ne mettant en doute la bonne foi de PLATON à lutter pour une condition heureuse de la femme. La femme ne constitue pas une classe à part, là chez PLATON. Il y a trois classes : la classe de l'élite philosophique, les gouvernants, la classe des guerriers, et la classe des plébéiens. Nulle part, il n'y a trace de l'existence d'une classe spécifique aux femmes. On peut donc supposer que les femmes intègrent dans chaque classe selon leurs natures intrinsèques. Si donc elles intègrent selon leurs natures, la communauté des femmes participerait de la volonté de PLATON de perpétuer la classe des gouvernant ou d'éviter que le droit naturel ne se transforme en droit de castre. En effet, la communauté permettrait à chacun de concevoir avec n'importe quelle femme et l'ordre sera fait sur la base de la vrai valeur et non par la naissance. La communauté ne devrait pas être perçue comme une plastique dévalorisante qui viendrait contredire la volonté de PLATON de valoriser l'image de la femme. Il ne s'agit pas d'élever la femme ni de la rabaisser. Cette communauté, au contraire, s'inscrit dans la recherche de la justice point névralgique de la philosophie de PLATON.

2-2- L'indifférence des emplois

Y a- t-il une différence de la nature entre l'homme et la femme qui rend le premier apte au commandement et empêche le second de prendre part à la gestion des affaires de cité ? Sur le plan strictement biologique, il n'y a pas de différence entre l'homme et la femme sous le rapport de l'aptitude au commandement.

L'homme et la femme n'ont aucun vingt-trois chromosomes. Mais bien que la 23ème paire établisse une différence, cette différence n'a pas d'autre signification que détermination des sexes. Elle intervient simplement dans la détermination du sexe des progénitures. C'est une marque d'éducatrice que l'homme est chargé de déterminer le sexe de l'enfant comme la femme est chargé d'accueillir et de porter la grossesse. Au plan hormonal, la femme présente deux chromosomes et l'homme un seul. Les hormones qui sont la progestérone et l'estrogène sont responsable du développement des attributs féminins. L'œstrogène est responsable du développement des caractères secondaires. La progestérone, elle, n'est produite qu'après la puberté. Son action est indispensable pour que l'organisme devienne apte à assurer une grossesse. L'hormone male qu'est la testostérone est responsable du développement des caractères sexuels masculins à la puberté.

Cette différence hormonale n'altère guère la capacité de la femme. On ne peut pas lier la différence hormonale à la capacité ou à l'incapacité de commander. Il est vrai que des stéréotypes féminins ont fait de la femme un être faible, capricieux, hystérique, sensible, peureux, émotif, puéril, frivole, bavard, incohérent, maniéré, secret, étourdi, mais il n'en est rien. Ces idées toutes faites sur la femme sont loin de refléter la réalité. Il s'agit de cliches qu'il convient de mettre au compte d'une altitude faite d'hostilité et de préjugés négatifs à l'égard des femmes. Les faits nous indiquèrent que des femmes ont assumés des responsabilités politiques et n'ont pas été ridicules. Elles ont même fait mieux que ne l'aient fait des hommes dans la même position. Etant donné que nous sommes tous des individus doté les même facultés, nous sommes aussi appelé exécuter les même fonctions. C'est-à-dire qu'il n'y a pas différence d'emplois entre l'homme et la femme. C'est pourquoi dans *La république*, PLATON écrit que « Les emplois identique doivent aller aux nature identique[10] » c'est-à-dire qu'on trouve chez la femme et chez les

[10] PLATON, op.cit., P.456

hommes une même disposition naturelle à la garde de la cité, à la différence près de la force, plus ou moins grande. Une femme doit prendre la fonction de gardien : il n'y aura de différence entre l'éducation destinée à y former les hommes et celle qui formera les femmes, puisqu'aussi bien elle s'adresse à une nature identique[11].

Dans la cité tout entière aucun emploi dans l'administration de la cité ne relève de la femme comme la femme, ni de l'homme comme homme. Il y a une sorte d'indifférence dans les répartitions des facultés naturelle à travers les deux réalités biologiques. C'est dans tous les domaines que la femme peut aborder sans faire violence à la nature, l'homme également, sachant que dans tous les domaines la femme est faible que l'homme. En toute circonstance nous ne pouvons pas dire que les femmes ne doivent pas jouer de même fonction que les hommes car elles sont aussi des êtres humains qui ont le même droit que les hommes. Nous admettons en effet que les natures de la femme et de l'homme sont différentes, or, c'est à des natures différentes que maintenant prétendons attribuer les même travaux. Par ailleurs, la nature humaine chez la femme doit partager avec le sexe masculin tous les travaux. Si les femmes sont de nature différente par apport aux hommes, elles doivent accomplir la même mission car une femme va prendre bien elle s'adresse à une nature identique. On pourra faire déshabiller les femmes des gardiens du moment qu'une valeur parfaite leur tiendra lieu du vêtement ; elles pourront prendre leur part de la guerre, de tous les exigences inhérentes à la garde de la cité, sans autre forme d'activité. Mais dans ces emplois, c'est la part le plus légère qui ira aux femmes, et c'est simplement par la qu'elles se distingueront des hommes à l'intérieur des emplois, en considérations du sexe faible. Il est préférable pour une cité la possession d'homme et de la femme d'une valeur idéale. C'est à dire pour une évolution d'une cité, il faut nécessairement des femmes, car peuvent exercer les même travaux que les hommes.

[11] Ibid., P453

2-3- La communauté des femmes

Au IV^e siècle avant J-C le philosophe PLATON propose la création d'une cité idéale fondée pour l'élite dirigeante, sur un monde de vie communautaire qui ne laisse que très peu de liberté aux relations entre les hommes et les femmes. Une politiques enginiste rigoureuse est mise en œuvre et chaque union sexuelle doit être impérativement approuvée par les instances dirigeantes. Cependant, en dehors des périodes dédiées à la procréation, les hommes et les femmes bénéficient d'une sexuelle sans restriction. En effet, enfants à mesure qu'ils naîtront, ils seront remis à un comité constitué pour eux, qui sera composé d'hommes ou de la femme ou des deux sexes, puisque les fonctions publiques sont communes aux hommes et aux femmes. Ils conduiront les mères au bercail, quand leur sein sera gonflé employant toute leur adresse à ce qu'une ne reconnaisse son enfant ; si les mères ne peuvent allaiter, ils amèneront d'autres femmes ayant du lait ; et même pour celles qui le peuvent, ils auront soin que l'allaitement ne dure que le temps voulu (...) quand les femmes et les hommes auront passés l'âge de donner les enfants à la cité, nous laisserons, et nous passons aux hommes la liberté de s'accoupler à qu'ils voudrons, hormis leurs filles, leur mère (....) Nous donnerons la même liberté aux femmes[12]. Du jour un guerrier sera uni à une femme, il traitera les enfants qui naitront et aux deuxième et au septième mois après, les mâles, de fils, les femelle, de filles (V457d-V461d). Par ailleurs, c'est ainsi que PLATON énonce les règles définissant le mode de vie communautaire entre les gardiens et leurs enfants dans *la République*. Ce dialogue, ou le philosophe fonde une cité idéale, a probablement été écrit au début de l'IVe siècle avant J-C. C'est à dire une dizaine d'année après le procès de Socrate et sa condamnation à mort par la démocratie athénienne en 399.Profondément marqué par les circonstances de la mort de son maitre, PLATON construit une cité en réaction contre la corruption, la

[12] **PLATON, Les lois, trad. Tavernier, éd. Ivréa,Paris, 1993, P.4621**

démagogie et la perversion des institutions, toutes choses que, selon lui, gangrène la cité athénienne. Il propose alors de créer une cité « Une » et indivisible, fondée sur l'amour de la science et la vérité. La cité idéale repose sur une structure hiérarchisée acceptée par l'ensemble des citoyens ou les pouvoirs politiques sont aux mains des philosophes assistés de gardiens. PLATON a sans doute été l'un des premiers philosophes à rejeter dans *La République*, le déterminisme biologique des sucés. Il n'y a selon lui, aucun lien de causalité entre la différence de nature, entre l'homme et la femme, et la position sociale de chacun des sexes dans cité. A condition qu'elles soient formées et éduquées comme les hommes, les femmes de *La République* pourront et devront exercer avec eux toutes les magistratures politiques de la cité. En fin de compte, la différence des sexes n'est pas, pour PLATON, une différence constituée socialement. C'est une donnée purement biologique sans incidence sur le comportement humain. Il semblerait que PLATON cherche à neutraliser les effets de la différence sexuelle pour construire un modelé politique fondé sur la notion de l'entrepose et non sur celle de l'amer. Contrairement au système juridique de la cité athénienne et de celui de bien d'autre cité grecque, ou les femmes n'ont accès au droit que par la médiation des hommes, il semble bien que dans *Les lois*, elles ont une responsabilité juridique qui leur soit propre, et la possibilité de s'intégrer, à leur façon, dans la vie politique et sociale de la cité. La justice immanente des philosophes est alors substituée par la justice impersonnelle de la loi, Si bien que l'harmonie de la cité n'est plus garantie par la cohésion d'un petit groupe homogène, dirigeant l'ensemble de la cité, mais, par l'institution d'une législation ayant une valeur universelle, qui s'imposent à tous, que l'on soit homme ou la femme, paysan ou magistrat, jeune ou vieillard. Après avoir créé une cité « une » et indivisible, fondée sur l'amour de la science et de la vérité PLATON a sans doute voulu avec les lois, imagine une cité qui tienne compte de la « multiplicité » des caractères des individus, des institutions conventionnelles que sont la famille et la propriété privée et des conflits inhérentes à ce type de structure. PLATON ne prend pas « le parti des femmes », mais il leur donne un

droit de la cité sans présence.

Le projet communautaire de la cité idéale met en œuvre une politique eugéniste rigoureuse qui vise à sauvegarder et améliorer « la race » les gardiens. La sexualité de ces derniers est donc entièrement sous le contrôle des dirigeants de la cité qui organisent les rencontres amoureuse et autorisent ou interdisent les accouplements selon la qualité des prétendants Toutefois, cette politique eugéniste n'est pas revendiquée ouvertement ; les magistrats dissimulent leurs actions dernières l'organisation frauduleuse tirage au sort favorisant la rencontre des élites. Les perdants rejetant ainsi la responsabilité de leur infortune sur le hasard et non sur les magistrats, et la cité s'épargne éventuellement querelle entre les gardiens. Pour être reconnu par la cité, chacun doit être célébré par un mariage soumis à des sociaux et religieux. Les rites ne visent pas à instituer une union stable, mais à consacrer les mariages les plus utiles à la cité, plus exactement ceux qui permettent de « conserver pure la race des gardiens ».Dans cette perspective, les hommes et les femmes sont appelés à se « marier » plusieurs fois, avec des partenaires différents. Sa durée est limitée au temps de la rencontre amoureuse et il peut se répéter autant de fois qu'il est nécessaire à la reproduction eugénique. Les gardiens devront cependant respecter l'âge légal pendant lequel ils sont autorisés à avoir des enfants, soit de vingt à trente ans pour les femmes et de trente à cinquante ans pour les hommes. Les enfants nés en dehors de règles juridiques et religieuses de même que les enfants déformés ou issus de citoyens de qualité inférieure sont considérés comme des batards et rejeté par la cité. En effet, dès la naissance, les enfants sont séparés de leur mère et confiés à un comité composé d'hommes et de la femme qui les prennent entièrement en charge. L'enfant ne connaitra jamais la femme qui l'a mis au monde et la mère ne pourra jamais identifier un enfant comme étant celui qu'elle a enfanté. Son rôle de mère se borne alors aux strictes fonctions biologique quicaractérise le sexe féminin, l'accouchement et l'allaitement peu importe d'ailleurs quelle femme allaite quel enfant. Les fonctions symboliques de mère sont préservées mais elle n'a plus aucun lien avec

la procréation d'un enfant particulier, toute femme ayant eu un enfant est en effet destinée à être l'une des mères des enfants du groupe. Les hommes quant à eux ne sauront jamais s'ils ont réellement engendré un enfant. En revanche, ils sont assurés symboliquement d'une puissance génératrice sans faille et sans autre limite que celle de l'âge.

A partir d'un jour ou un gardien s'unit à une femme, il est virtuellement le père d'un enfant. La maternité est aussi instrumentalisée au profit du groupe et les femmes gardienne sont privées du pouvoir que les femmes grecques ont. Selon la coutume, de designer un homme comme le père de l'enfant et de déterminer la véritable paternité. Mais cette manière de procession intervient dans un contexte où les femmes, à l'égal des hommes, partagent les fonctions politiques et militaires de la cité. Egaux en politique, égaux sur le plan de la génération, il n'est pas nécessaire d'affirmer sa différence sexuelle pour déterminer les pouvoirs réciproques de chacun de sexe. Par ailleurs le projet de « communauté des femmes et des enfants », ne signifie pas comme on l'a souvent dit, que toutes les femmes appartiennent à chaque homme. Mais plutôt qu'une femme n'appartienne à aucun homme. En dehors des périodes réservées à la procréation, les magistrats consentent aux gardiens, hommes et femmes, une liberté sexuelle sans restriction. La sexualité des gardiens ne préoccupe dans la cité que dans la mesure où elle à une fonction procréatrice et donc une incidence sur son devenir. Il est d'ailleurs peu probable que ces unions sexuelles non procréatrice ont valeur de « mariage ». Il n'empêche, cette liberté sexuelle surprend de la part d'un homme grec de IVe siècle avant Jésus-Christ, surtout lorsqu'elle concerne les femmes. On peut alors penser que la logique théorique mène PLATON à une transformation radicale des mentalités en matière de sexualité des femmes. On aurait cependant tous d'imaginer que PLATON s'inquiète de l'intérêt des femmes. Le partage des sexes et l'instauration d'une femme généralisée ne sont que des instruments théoriques dont il se sert pour unifier et rendre stable la cité tout entière. Cela veut dire qu'il a le mérite d'imaginer que les femmes sont capables de partager avec les hommes le

pouvoir politique et de leur reconnaitre, tout du moins pour celle de l'élite, certaines libertés qui leur étaient totalement déniées. Au sujet des enfants, ce sont les femmes qui toujours déterminent la véritable paternité. Les femmes susdites seront à tous les hommes, toutes en commun ; aucun en particulier ne cohabitera avec l'un d'eux. Les enfants également seront en commun, et le géniteur ne connaitra pas sa progéniture, ni l'enfant son géniteur.

CHAPITRE 3 : PLATON ET LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE

Le code civil de 1804 place les femmes sous l'autorité de leur père, puis de leur mari. Considéré par la loi comme mineures, elles ne disposent pas des mêmes droits que les hommes, malgré l'égalité proclamée dans la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789. Les femmes sont considérées comme inférieures et sont associées à de nombreux stéréotypes : les hommes les trouvent incapables, car elles seraient fragiles, émotives, faibles et influençables. L'éducation construit une société où les hommes dominent et où le rôle des femmes dans la société se limite à celui d'épouse et de mère. Par ailleurs, elle est le compagnon, la source de vie, de bonheur pour l'homme. Elle a pour rôle de donné la vie, d'éduquer, de conseiller, de soutenir l'homme, d'user de son charme et de sa tendresse pour faire régner autour d'elle la bonne humeur.

3-1- La portée de la conception Platonicienne du statut de la femme.

Dans *la République*, principale ouvrage de philosophie politique de PLATON, on vient à examiner la nature de l'état juste.

Fondé sur la communauté des biens et des femmes, soumis à une saine pauvreté et donc ennemis de luxe, cet État idéal verra régner en son sein une harmonie qui sera expression d'un ordre hiérarchique et d'une séparation rigoureuse entre ses trois classes sociales constitutives, philosophique, dirigeants, soldats, artisans à l'image de l'équilibre qui doit régner entre les trois parties de l'âme individuelle. On notera que la classe inférieure échappe au collectivisme dans la mesure où elle n'en comprendrait pas la justification.

A la tête de l'État, il convient de placer les meilleurs, d'où la nécessité d'une longue éducation qui leur permette d'accéder à la connaissance philosophique du

Bien, qui répand la lumière du vrai à la manière du soleil illuminant les choses.

Le communisme Platonicien inspirera de nombreuses doctrines sociales et politiques depuis notamment, les utopies de THOMAS More et de CAMPANELLA jusqu'aux modernes doctrines socialistes qui subissent plus pour son influence. Plus généralement PLATON à exercer une action profonde sur l'ensemble de la pensée occidentale aussi bien dans le domaine théologie que dans celui de la philosophie rationaliste dont il offre le premier grand modèle.

Aussi bien dans *La république* que dans *Les lois*, PLATON a fait pour l'éducation et légalité des femmes, des propositions qui étaient révolutionnaires pour sa civilisation et les autres sociétés de son temps. Les propositions de PLATON ont fait l'objet de plusieurs discussions intéressantes. Un défi n'a pas encore été relevé, cependant, celui de savoir si PLATON a traité de façon systématique de ces questions relatives au rapport entre les sexes. Un tel traitement systématique révèlerait, premièrement, la théorie ou les principes éthique (s) et ou politique(s) qui faisaient partie dès son argumentation ; deuxièmement, quelles prémisses empiriques étaient requises pour appliquer la théorie de façon à atteindre les buts qu'il se proposait ; et enfin, de quelles données il pouvait penser disposer en faveur de la vérité de ces prémisses empiriques. Ce défi est plus facile à relever dans la *république* : les propositions de PLATON sont fondées sur sa théorie de la société juste, et l'argumentation qu'il présente à l'appui montre clairement quelles prémisses empiriques il exige pour arriver à sa conclusion. Mais pourquoi il tenait ces prémisses pour vraies, c'est plus difficile à découvrir ; mais sont présentées certaines données en faveur de ces convictions empiriques à propos des capacités innées des femmes.

Je commence par la tentative de PLATON d'affranchir la justice de légalité. Dans les deux sections suivantes, je construis brièvement l'argumentation de PLATON dans la *République*, argumentation dont la structure est manifestement

bipartite et peut permettre une utile comparaison avec les lois j'interviens enfin quelque peu dans le débat actuel sur la question de savoir si PLATON était féministe, et je risque quelques hypothèses sur ce qui faisait penser à PLATON que ses prémisses empiriques à propos des femmes étaient vraies.

Au livre V de *la République*, SOCRATE affronte la question de savoir si les hommes et les femmes doivent avoir des éducations et des activités semblables : « Si la nature humaine femelle est capable de partager avec le mâle toutes les tâches, ou absolument aucune, ou certaines mais pas les autres[13] »

La question est soulevée pour deux raisons.

Premièrement, le principe Platonicien de la société juste ne comporte rien qui exclue les femmes horizon. Cela est également de son principe de l'individu juste, lequel est selon lui isomorphe à la société juste : un individu est juste quand la raison dirige son âme, que le caractère aide à exécuter les commandements de la raison, et que l'appétit obéit[14]. Aucune allusion n'est faite à la différence des sexes, ni dans l'analyse tripartite de l'âme, ni dans l'attribution normative des fonctions psychiques aux trois parties de l'âme, en quoi consiste la justice dans l'individu.

Deuxième l'idée de contemporain de PLATON était que les hommes et les femmes doivent avoir des activités différentes, et ils avaient en fait des activités différentes : les responsabilités étaient les affaires de la cité, celles des femmes les affaires domestiques. La conjonction de ces deux circonstances à l'horizon ouvert du principe Platonicien de la société juste, d'une part l'opinion et la pratique en vigueur concernant le rôle des femmes, d'autres parts donne lieu à la question de SOCRATE au sujet des activités et de l'éducation des femmes ; omettre cette question aurait été une sérieuse lacune dans la théorie Platonicienne de la société juste et de construction idéale.

[13] PLATON, La République, trad. Jacques, Cazeaux, G.F. Flammarion, Le livre de poche, Paris, 1995, P.203

[14] Ibid.,P.208

SOCRATE Commence par la question de savoir si les femmes et les hommes doivent avoir des éducations semblable. Il propose un principe judicieux : que des personnes ont des éducations semblables si elles ont dans la vie des activités semblables, et des éducations différentes. Il n'y a rien à comprendre là, sauf dans le sens où c'est vrai : les architectes, par exemple, doivent avoir une éducation (supérieur) semblable, les médecins et les architectes une éducation différentes parce que architecture et médecine sont des activités différentes et requièrent donc un savoir différent. La question de l'éducation dépend donc de la question des activités. Les hommes et les femmes doivent-ils alors avoir les mêmes activités ou des activités différentes ?

Les activités en question sont nos tâches sociales et, en particulier, au livre V, celles de défendre et de gouverner la cité ; les tâches, on peut le noter, qui étaient alors exercées exclusivement par des hommes, et qui, même de nos jours, sont assumées de façon prépondérante par les hommes. PLATON a abordé cette question par SOCRATE à partir de la position adverse, et d'une position adverse qui utilise son propre principe de la société juste : selon vous, ADIMANTE et GLAUCON, une société est juste si elle est organisée de telle sorte que chaque personne soit affectée à la tâche sociale pour laquelle elle est le mieux adaptée par nature. L'Homme et la femme sont différents par nature. Donc, dans votre société juste, homme et femme doivent remplir des tâches sociales différentes[15].

PLATON perçoit, de façon correcte, que la réponse à cette argumentation dépend, premièrement, de ce que sont en fait les différences naturelles entre homme et femme, et deuxièmement, de la question de savoir si ces différences concernent la détermination de la division sociale du travail en fonction des talents et aptitudes naturels.

PLATON constate qu'il n'y avait que deux différences naturelles entre les hommes et les femmes, considères en groupe : premièrement, les hommes

[15] PLATON, op.cit., P.203

engendrent et les femmes portent les enfants, et, deuxièmement, les hommes sont dans l'ensemble (pas toujours) plus forts que les femmes. Passant à la seconde étape de sa réponse, il fait remarquer que les différences naturelles entre des personnes ne concernent pas toutes la détermination de ce que doivent être leurs activités ; par exemple, certains hommes deviennent naturellement chauves, d'autres non, mais il serait absurde d'assigner sur cette base les premiers à la défense et les seconds au gouvernement : « Nous n'avons pas posé une similitude ou une différence de nature à tout point de vue... mais seulement celles qui concernaient les activités elles-mêmes... nous voulons dire, par exemple, qu'un homme et une femme qui auraient une âme de médecin ont la même nature... et que deux hommes, dont l'un est médecin et l'autre charpentier, ont des natures différentes »[16]. Mais quelles sont les différences pertinentes sur la base desquelles les personnes se voient
assigner des activités différentes ? Ce sont des différences d'aptitude aux différentes tâches sociales telles qu'elles sont manifestées par les différences dans l'apprentissage de la façon d'accomplir ces tâches. La différence entre un homme qui est doué pour (naturellement apte à) quelque chose. Par exemple l'architecture, et un autre qui ne l'est pas, c'est que l'un l'apprend facilement, l'autre avec difficulté : l'un, avec une légère instruction, peut découvrir beaucoup d'instruction et d'exercice, ne pourrait tout au plus que se rappeler ce qu'il a appris.

Mais les deux différences naturelles entre l'homme et la femme qui ont été concédées ne sont pas de ce genre, si ce n'est peut-être que les différences de force physique auront en fait de l'importance pour les activités requérant beaucoup de force et de vigueur physique. Mais cette différence, contrairement à la première, n'est pas universelle entre les sexes : certaines femmes sont physiquement plus fortes que certains hommes.

En même temps, fait remarquer SOCRATE, les trois grandes différences naturelles sur lesquelles PLATON s'est appuyé tout du long

[16] PLATON, cite apr Cuvillier, précis de philosophique, P.147

pour assigner gouvernement, défense et approvisionnement de la cité, à savoir l'intelligence élevée, la forte caractère et l'aptitude de la production et au commerce, ne sont pas systématiquement reparties entre l'homme et la femme. Certaines femmes ont plus intelligentes que certains hommes, certaines ont plus de caractère que certains hommes, et certaines sont meilleures reproductrices et commerçantes, tandis-que d'autres femmes dans l'un ou l'autre de ces domaines. « Il n'y a donc pas d'activité des administrateurs d'un Etat qui appartienne à une femme parce qu'elle est une femme ou a un homme parce qu'il est un homme. Mais les capacités naturelles sont distribuées de la même façon au sein de l'une et l'autre de ces catégories, et les femmes les activités et les hommes à toutes... »[17].

Par conséquent, étant donné le principe de la société juste, et étant donné des faits, il s'ensuit que, dans une société juste au sens Platonicien, l'homme et la femme seront assignés aux mêmes tâches et activités sociale, exactement sur la même base. Il sera juste que certains hommes et certaines femmes soient soldats, et que certains hommes et certaines femmes soient producteurs et commerçants. Et puisque ceux partagent les mêmes activités doivent partager la même éducation, et les hommes et les femmes d'activités différentes doivent avoir des éducations différentes ; tout comme les hommes qui ont des activités différentes doivent avoir des éducations, et les femmes qui partagent les mêmes activités doivent avoir la même éducation.

Telle est l'argument de PLATON en faveur de l'égalité des femmes dans la société. C'est une déduction construite avec son principe de la société juste et sa perception des faits pertinents relatifs aux hommes et aux femmes. Le principe sélectionne lui-même quels sont les faits pertinents, à savoir certaines aptitudes et talents naturels qui font une différence dans l'accomplissement des principales fonctions sociales. La beauté de cette déduction, c'est qu'elle montre clairement

[17] PLATON, op.cit., P.202

ce que le principe Platonicien de la société juste peut faire quand il est combiné avec ce que nous savons maintenant être des propositions vraies au sujet du monde.

Une des choses plus remarquables à propos de cette argumentation, c'est que PLATON, en réalité, extrapole en faveur des femmes. Puisque les femmes, dans toutes les sociétés qu'il connaissait, ne poursuivaient en fait des carrières en dehors de chez elle, ce ne pouvait être qu'une question spéculative de savoir comment elles réussiraient, spécialement comparées aux hommes, si elles s'aventuraient effectivement à gouverner, à servir comme soldats et à produire biens et services. Les femmes n'avaient pas l'occasion de développer des talents et des aptitudes dans ces activités. En conséquence, il n'y avait guère d'éléments permettant de savoir comment elles réussiraient a être comparées aux hommes, et on ne pouvait que supposer qu'elles avaient des talents pour ces activités. Et PLATON supposait absolument le contraire de ce que croyait tout autre que lui.

3-2- Les limites de la pensée de PLATON

Pour ARISTOTE, « la nature ne fait rien en vain[18] » et commander et être commandé sont non seulement nécessaires mais utiles. Et c'est dès leur naissance qu'une distinction a été faite entre celui qui doit être commandé et celui qui doit commander[19]». La femme est une partie de l'homme. Elle lui appartient comme un bien meuble. Elle ne peut donc pas commander. De par sa position d'être inferieur elle ne peut prétendre au commandement. Elle a certes une âme rationnel, mais étant donnée quel est moi capable de ce dernier que l'homme c'est- à-dire de soumettre son âme entier à sa partie rationnel elle ne peut commander. C'est pour quoi écrit-il « chez l'homme, il y a un courage de chef, chez la femme un courage de subordonnée »[20]. Tout comme il sied que « le Corp. soit commander et que la partir affective l'âme de soit pas l'intérêt, c'est-à-dire par la partie qui procède la raison les maitre sur un pied d'égalité ou intervertir leur place est nuisible à tout » De même, la femme est faite pour être commandé et l'homme pour commander. Parce que seul l'homme est intellectuellement capable de commander, la femme par nature serait alors apte à exécuter physiquement un ordre. Ceux qui sont éloigné des hommes libre comme corps l'est de l'âme sont pas nature proche de l'esclave ; et pour eux, être commandés un maitre est une bonne chose. Ils n'ont pas la faculté de commander. Comme on le voit, ARISTOTE, en rationalisant l'idéologie misogyne mythique grecque ni à la femme tout droit politique. A l'instar du mythe grec, il pense que là rien n'est jamais totalement majeure. Son destin, c'est d'être toujours soumise à la tutelle de l'homme. L'homme est appelé à décider pour elle. C'est pourquoi, elle ne saurait accéder à la gestion des affaires de la cité.

La seule vertu qui est pour elle une parure, c'est son silence (ARISTOTE, 1983 : 61). ARISTOTE rationalise donc le mythe en instaurant un droit naturel qui fait

[18] Aristote, op.cit., P.40

[19] Ibid., P.44

[20] Aristote, op.cit., P.61

que chaque chose doit être à sa place. Les différences entre l'homme et la femme mais aussi entre l'esclave et l'enfant sont fondées sur la nature et non en droit. En intégrant cette représentation mythique dans sa philosophie politique, Aristote donne une signification rationnelle à ce qui appartenait aux domaines du mythe.

En effet, SAINT THOMAS D'AQUIN suit ARISTOTE en attribuant la conception de la femme à un défaut du sperme. Le sperme male vise à produire un être humain complet. Mais, certaines fois, cela rate et produit une femme.

Considérée comme causée par la nature particulière c'est-à-dire l'action du sperme mâle, une femme est un être déficient et dont la naissance a été provoquée sans le vouloir. Car la puissance active du sperme cherche toujours à produire quelque chose totalement semblable à lui-même, qui soit mâle. Ainsi donc si une femme en résulte, cela est dû à une faiblesse du sperme ou parce que la matière (fournie par le parent féminin) ne convient pas, ou à cause de l'action d'un facteur extérieur tel que le vent du Sud qui rend l'atmosphère humide. Mais considérée comme causée par la nature universelle, c'est-à-dire, la femme n'est pas créée par accident mais par une intention de la nature pour l'œuvre de procréation. Cependant les intentions de la nature viennent de Dieu qui est en un l'auteur. C'est pourquoi lorsqu'il créa la nature, il la fit non seulement mâle mais femelle.

En sommes, la femme est par nature inferieure à l'homme et aucun droit ne peut la rendre égale à l'homme. Elle est faite pour être soumise. Ce qui explique d'ailleurs cette nature de la femme dans nos société depuis cette exhortation Platonicienne jusqu'à nos jours. Ainsi la question demeure et y a pensé autrement, pour éviter les mauvais traitements réservés à la femme. Par ailleurs, la situation des femmes s'améliore mais des obstacles à l'égalité subsistent. En effet, la banque mondiale apporte aux initiatives en faveur des femmes et de l'égalité de sexe dans les pays en développement. 45% des activités de prêt de la banque au cours de l'exercice 2008 ont été conçues de manières à prendre en compte l'égalité homme- femme, contre 35% au cours de l'exercice 2006. Les programmes axés sur l'égalité de sexe ont favorisé l'accès

des femmes à l'éducation et à la propriété et ont facilité leur transition de l'école au travail. Le 8 mars 2010, les femmes ont beaucoup de chose à fêter en cette journée internationale de la femme. Aujourd'hui elles gouvernent des pays tels que l'Allemagne, le Chili et le Libéria, elles vivent plus longtemps. Elles ont une vie plus agréable que leurs mères et leurs grands-mères et contribuent de plus en plus à la croissance de l'économie mondiale. Toutefois, un trop grands nombres de femmes continuent de nourrir en donnant la vie et gagnent moins l'argent que leurs homologues masculins. « Nous avons connu un grand changement au cours des vingt dernières années » a indiqué Mayra Buvinic, la directrice de l'égalité des sexes à la banque mondiale. « La participation des femmes à la vie politique s'est accrue et elles ont pris une place très importante dans la population active. Elles sont entrain de brisé tous les plafonds de verre. » Depuis 1970, l'espérance de la vie moyenne des femmes a augmenté de 20 ans dans les pays en développement, tandis que l'écart global entre les filles et les garçons en terme de scolarité primaire s'est réduit de manière spectaculaire. Pourtant, les femmes continuent de ne pas être sur même pied d'égalité avec les hommes dans le domaine du travail, des finances et de la ferme. Le salaire des femmes est de 22% inférieur à celui de leurs homologues masculins et leur accès au crédit est limité. En Afrique, par exemple, seulement 1% de l'ensemble des crédits octroyés à l'agriculture est destiné aux femmes, alors qu'elles représentent la majorité des travailleurs dans ce secteur. Par ailleurs, le risque de mortalité maternelle dans les pays en développement est 13 fois plus élevé que dans les pays industrialisé. « Nous allons continuer à tous mettre en œuvre pour aider les femmes à améliorer et à accroitre leur rôle économique, par ce que c'est une bonne chose, non seulement pour elles, mais aussi pour le développement et la croissance économique », a expliqué OTAVIANO CANUTO, le vice-président de la banque mondiale pour la réduction de la pauvreté et de la gestion économique. Une étude relève les avancées de l'inclusion économique des femmes en dix ans de reformes et éclaire le chemin encore à parcourir WASHINGTON, 27 février 2019 à l'échelle mondiale. Les femmes ne se voient accorder que trois

quarts des droits reconnus aux hommes, étaient un nouvel indice de la banque mondiale publié aujourd'hui, ce qui les empêche d'accéder à l'emploie ou de créer une entreprise et de prendre les décisions économiques les plus adaptées pour elles et leurs familles. « Si les femmes pouvaient, comme les hommes exprimer tous leur potentiel, le monde serrait à la fois plus équitable et plus prospère, estime KRISTALINA GEORGIEVA, présidente par intérim du groupe de la banque mondiale les progrès sont là, mais ils sont encore plus lents, car 2,7 milliards de femmes se heurtent toujours à des obstacles juridiques qui limitent leurs options par rapport aux hommes. Nous devons absolument démanteler les barrières qui empêchent les femmes d'aller de l'avant et ce nouveau rapport devrait nous permettre de prouver que les réformes sont possibles et d'accéléré le changement. » Le nouvel indice, présenté dans le rapport, les femmes, l'entreprise et le droit 2019 : une décennie de réformes évolue les étapes importantes de la vie professionnelle d'une femme, du premier emploi à la pension de retraite, ainsi que les protections juridiques associées à chacune de ces étapes. Les données couvrent une période de dix ans, chacune des 187 économies analysées étant notées de fonction de huit indicateurs. La parité hommes- femmes est un processus de longue haleine qui exige une volonté politique affirmée et des efforts concertés des gouvernements, de la société civile et des organisations internationales notamment. Dans ce processus, les reformes juridiques et règlementaires constituent une primaire étape fondamentale. A cet égard, les progrès obtenus en dix ans dans les domaines mesurés par indice sont significatifs. Au cours de cette période, la moyenne mondiale est passée 70 à 75 ; 131 économies ont introduit 274 reformes juridiques et règlementaires pour améliorer l'inclusion économique des femmes ; 35 économies se sont dotées d'une protection juridique contre harcèlement sexuel au travail, prolongeant près de 2 milliards de femmes de plus qu'il y a dix ans ; 22 économie ont supprimé les entraves au travail des femmes, améliorant la possibilité d'accéder à certains secteurs de l'économie qui leur étaient jusque-là interdit ; et 13 économie ont adoptés des lois imposant le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égal. Six économies

(Belgique, le Danemark, la France, la Lettonie, le Luxembourg et la Suède) obtiennent la note maximale de 100. Signe qu'ils reconnaissent les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes dans les domaines analysées. Il y a dix ans, aucune économie ne pouvait revendiquer de telles performances. Selon le présent indice, les économies ayant introduit des réformes obtiennent une hausse supérieure du pourcentage de femmes qui travaillent, favorisant ainsi leur émancipation économique. Le rapport révèle ce pendant que nombres de femmes continuent de se heurter à des lois et à des règlementations discriminantes à toutes les étapes de leur vie professionnelle.

Conclusion

Au terme de cette étude, on peut retenir que les grecs ont développé une tradition qui rend la femme inferieure à l'homme. Cette tradition misogyne, malgré l'effort de rationalisation fait par ARISTOTE, ne peut se justifier scientifiquement.

Etant donné que nous sommes tous des individus doté les même facultés, nous sommes aussi appelé exécuter les même fonctions. C'est-à-dire qu'il n'y a pas différence d'emplois entre l'homme et la femme. Une femme doit prendre la fonction de gardien : il n'y aura de différence entre l'éducation destinée à y former les hommes et celle qui formera les femmes, puisqu'aussi bien elle s'adresse à une nature identique. Dans la cité tout entière aucun emploi dans l'administration de la cité ne relève de femme comme femme, ni de l'homme comme homme. Il y a une sorte d'indifférence dans les répartitions des facultés naturelle à travers les deux réalités biologiques. C'est dans tous les domaines que la femme peut aborder sans faire violence à la nature, l'homme également.

En toute circonstance nous ne pouvons pas dire que les femmes ne doivent pas jouer de même fonction que les hommes car elles sont aussi des êtres humains qui ont le même droit que les hommes. Par ailleurs, la nature humaine chez la femme doit partager avec le sexe masculin tous les travaux. Mais dans ces emplois, c'est la part le plus légère qui ira aux femmes, et c'est simplement par la qu'elles se distingueront des hommes à l'intérieur des emplois, en considérations du sexe faible. Il est préférable pour une cité la possession d'homme et de femme d'une valeur idéale. C'est à dire pour une évolution d'une cité, il faut nécessairement des femmes, car elles peuvent exercer les même travaux que les hommes. Selon PLATON, avant qu'une femme occupe les rangs que les hommes, il faut qu'elle exerce les même fonctions que les hommes.

Selon SIMONE DE BEAUVOIR, la femme est un être piège biologiquement, victime d'abord de son appartenance à l'espèce qui la destine à la fécondité et à la procréation et avoué par conséquent à la passiveté. L'attitude de PLATON envers les femmes est ambivalente. Dans certains de ses écrits, il plaide pour qu'elles aient un meilleur sort. Dans la *République* idéale, il anticipe une classe supérieur de gardiens au sein de laquelle le statut de la femme, considérée comme un bien mobilier, est aboli (c'est-à-dire qu'elle n'est plus considérée une possession de son mari) et au sein de laquelle les femmes devraient recevoir une éducation équivalente à celles des hommes. D'autre part, il attribue clairement la stature des femmes à une dégénération de la parfaite nature humaine. « Ce sont les males seulement qui sont créés directement par les dieux et à qui l'âme est donnée. Ceux qui vivent avec droiture retournent vers les étoiles mais pour ceux qui sont lâchés (vivent des vies sans rectitude), on peut supposer avec raison qu'ils ont acquis la nature des femmes à la seconde génération. Cette régression peut continuer pendant des générations successives à moins qu'elle ne s'inverse. Dans cette situation, ce sont évidemment seulement les hommes qui sont des êtres humains complets et qui peuvent espérer l'accomplissement ultime. Ce qu'une femme peut espérer aux mieux est de devenir homme », c'est-à-dire qu'avant que les femmes ne soient au même rang que les hommes, il faut qu'elles exercent les mêmes fonctions que les hommes.

Le mérite de PLATON c'est d'avoir su découvrit très tôt cette vérité de l'égalité de l'homme et de femme, et de l'avoir intégré comme élément de base de la construction de sa cité paradigmatique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- Ouvrages spécifiques

- ARISTOTE, *La rhétorique* ,trad.J.Tricot, A. Collin, PARIS, 1959, p.1398
- CUV, ILLIER (ARMAND), *Précis de philosophie, éd A.CLIN, Paris 1959,p.456*
- PLATON, *La République*, trad. Jacques CAZEUX, le livre de poche, PARIS, 1959, p. 244
- PLATON, *Les lois*, trad. Tavernier, éd. Ivréa, PARIS 1993, p. 210

2- Ouvrages généraux

- COQUERY-VIDROVITCH, *Mythologie grecque et romaine*, Garnier et Frères, PARIS, 1994, p.51-66
- RUSS (JACQUELINE), *Mémo Références ; Dictionnaire de philosophie*, Ed. Bordas, PARIS, 2005, p. 245
- RUSS (JACQUELINE), *Mémo Références ; philosophie des auteures*, les œuvres, Ed. Bordas, Paris, 2003, p. 206

3- Autres documents

- La Bible (ancien testament)
- L'art de conjugaison
- Le dictionnaire universel
- W WW.mémoireoneline. com. consulté le 20 /12/2019

Table des matières

Sommaire……i

Dédicace ……. ii

Remerciements ……i ii

Sommaire ……. iv

Résumé/Abstract ……. v

INTRODUCTION……1

CHAPITRE 1 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET LA SITUATION SOCIALE DE LA FEMME DANS LA GRECE AVANT PLATON……2

1-1- La genèse de la femme ……3

1-1-1- La Genèse de la femme selon la tradition de grecque antique……3

1-1-2- La genèse de la femme selon la tradition biblique……6

1-2- Le statut de la femme dans l'Antiquité ……8

CHAPITRE 2 : LA CONCEPTION PLATONICIENNE DU STATUT DE LA FEMME……12

2-1- Le statut de la femme selon PLATON ……. 11

2-2- L'indifférence des emplois……16

2-3- La communauté de la femme ……18

CHAPITRE 3 : PLATON ET LA PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIETE……24

3-1- La portée de la conception Platonicienne du statut de la femme. ……25

3-2- Les limites de la pensée de PLATON ……31

Conclusion ……33

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES……35

1- Ouvrages spécifiques……35

2- Ouvrages généraux……35

3-Autres documents……35

Table des matières ……36